Logo ESMS

STARAQS

QUICK AUDIT

Participation de la personne lors d'une animation, d'un repas, d'une commission

Objectif : Evaluer l'effectivité et la mise en œuvre de l'expression et la participation des personnes accompagnées par l'observation sur différents temps/situations. L'activité peut être observée en totalité ou en partie.

A QUOI CA SERT ?

- Enjeux pour la personne accompagnée : participer à l'évaluation de ses besoins et pouvoir exprimer ses attentes, ses préférences et ses choix de vie.
- Enjeux pour les professionnels : garantir l'effectivité et prendre en compte l'expression et la participation des personnes accompagnées
- Enjeux pour la structure : inscrire l'autodétermination et l'inclusion dans le fonctionnement et le projet d'établissement

Mensuel

Activité + 15 min

Observation

AUTODETERMINATION

(HAS – Définition transcrite en FALC – Juillet 2022)

L'autodétermination c'est pouvoir faire des choix en fonction de ses envies et de ses besoins, prendre des décisions, être acteur de sa vie.

L'autodétermination est un droit pour tout le monde. L'autodétermination favorise la participation et l'inclusion de la personne dans la société.

L'autodétermination peut s'apprendre à tous les âges de la vie. L'autodétermination, ça se travaille tous les jours.

AUTO-EVALUATION

Objectifs et critères associés

1.5. – La personne accompagnée est actrice des instances collectives ou toutes autres formes de participation. Sa participation effective est favorisée.

1.6. – L'expression de la personne accompagnée est recueillie tout au long de son accompagnement.

1.7. – La personne accompagnée exprime son choix de manière éclairée

1.8. – La personne accompagnée participe à la vie sociale

1.9. – La personne accompagnée exerce sa citoyenneté et/ou bénéficie d'une éducation à la citoyenneté

Critères

2.3.1 – Les professionnels favorisent la préservation et le développement des relations sociales et affectives de la personne accompagnée

2.3.2 - Les professionnels soutiennent et/ou orientent la personne accompagnée pour accéder aux services et dispositifs de droit commun

3.3.1 - L'ESSMS met à disposition des personnes accompagnées des espaces de rencontre et de socialisation, ainsi que des espaces d'apaisement et de bien-être.

LES ELEMENTS DE PREUVE

- Supports/outils de communication adaptés mis en place (tablette, pictogrammes…)
- Traçabilité des formations des professionnels à des méthodes de communication adaptées aux personnes accompagnées (ex : CAA)
- Traçabilité de la sensibilisation des professionnels à la recherche de la participation des personnes tout au long de son accompagnement
- Le projet d'établissement/service et le règlement de fonctionnement décrivant les modalités de participation de la personne
- Affichage des programmes d'activités (individuelle, collectives, au sein de l'établissement, à l'extérieur) sur des supports adaptés (FALC, photos, pictogrammes…)
- Affichage des programmes de sorties (restaurant, visite culturelle, sport…) sur des supports adaptés
- Affichage des menus sur des supports adaptés
- Affichage des plannings de réunions ou groupes d'expression dédiées aux personnes accompagnées et des ordres du jour et comptes-rendus
- Enquêtes de satisfaction

Elaboré avec la participation : cesap, UP, EntrAide, Fondation Anne de Gaulle, Groupe SOS Solidarités, LADAPT, PARIS, vivre et devenir

Logo ESMS

STARAQS

QUICK AUDIT

Participation de la personne lors d'une animation, d'un repas, d'une commission

Observation des pratiques

Observation 1 : Une communication adaptée est mise en œuvre pour favoriser l'expression et la participation de la personne selon ses modalités de communication (CAA, langage, gestuel, tablette, pictogrammes, FALC…)

Observation 2 : Recueil/prise en compte des souhaits, attentes, préférences et avis de la personne accompagnée autour de chaque thématique (ex : choix du menu, choix des activités, avis sur le repas ou l'activité, ré-interroger le refus…)

Observation 3 : Recherche de l'implication et participation active des personnes (ex : prise de parole, participation au service lors du repas, préparation du matériel d'activités…)

Observation 4 : L'entraide entre les personnes est favorisée et facilitée (pair-aidance)

Observation 5 : Développement des liens sociaux au sein/en dehors de l'établissement

Temps/situations observés :

Identifier un temps /situation, observer l'expression et la participation des personnes, leurs interactions dans le groupe et avec les professionnels/intervenants.

- ☐ Animation collective
- ☐ Activité individuelle
- ☐ Temps de repas
- ☐ Sortie extérieure
- ☐ Instance d'expression (ex : CVS, commission des menus, groupe projet activités…)
- ☐ Autre ……

Obs1 : ☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Obs2 : ☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Obs3 : ☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Obs4 : ☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Obs5 : ☐ Oui ☐ Non ☐ Partiellement

Une réponse OUI vaut 1 point

Une réponse Partiellement vaut 0.5 point

Si réponse Non ou Partiellement : expliciter le constat

Le __ / __ / __ Par _____ Note __ / 5